

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'ALLAINVILLE-AUX-BOIS  
DEPARTEMENT DES YVELINES  
ARRONDISSEMENT DE RAMBOUILLET  
CANTON DE RAMBOUILLET

Séance du 12 avril 2019

Le conseil municipal de la commune d'Allainville-aux-bois s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation de Mme LIBAUDE Régine, Maire.

Etaient présents :

Mesdames : R.LIBAUDE, J.VALENTE, A.FOUCAULT, C.BOURNET, C.AUMONT,  
L.VENANCIO

Et

Messieurs : A.VILLANUEVA, G.QUINTON

Absents excusés :

Madame B.CHARRON donne pouvoir à R.LIBAUDE

Monsieur F.SCHIMTT donne pouvoir à A.VILLANUEVA

Secrétaire de séance : Madame C.AUMONT

Lecture du compte-rendu du procès-verbal de la séance 13 mars 2019 qui, une fois lecture faite, est approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour

Délibérations

**Approbation du compte de gestion de la perception de Saint Arnoult en Yvelines et compte administratif M 14 de la commune :**

Madame Assunta FOUCAULT présente le compte de gestion 2018, ainsi que le compte administratif communal 2018.

**Compte de gestion et CA 2018 :**

Fonctionnement :

Résultat 2017 : 365 608.64 €

Résultat 2018 : 111 711.93 €

Investissement :

Résultat 2017 : -149 552.46 €

Résultat 2018 : 197 695.01 €

Madame le Maire ne prend pas part au vote

Résultat de clôture 2018 : 309 406.94€, montant repris au Budget Primitif 2019

**Affectation des résultats 2018 :**

Le conseil municipal de la commune approuve l'affectation du résultat de l'exercice 2018 qui sera reporté sur le budget primitif 2019 :

002-Résultat excédentaire de fonctionnement : 327 768.11 €  
001-Résultat excédentaire d'investissement : 48 142.55 €

Résultat de clôture 2018 : 375 910.66€, montant repris au Budget Primitif 2019.

Vote « POUR » à l'unanimité des membres présents et ayant donné pouvoir.

**Vote des 3 taux :**

Le conseil municipal approuve les trois taux de la commune :

Taxe habitation : 5.30 %  
Taxe foncière : 9.30 %  
Taxe foncière non bâtie : 28.30 %

Produit fiscal attendu : **87 058 €**

Vote « POUR » 6, Vote « CONTRE » 3 des membres présents et ayant donné pouvoir

**Budget Primitif 2019 - M14 :**

Le conseil municipal après en avoir délibéré approuve le budget primitif 2019-M14 équilibré comme suit :

**Fonctionnement :**

-Dépenses : 650 884.11 €  
-Recettes : 650 884.11 €

**Investissement :**

-Dépenses : 269 300 €  
-Recettes : 269 300 €

Vote « POUR » à l'unanimité des membres présents et ayant donné pouvoir.

**Redevance Orange et Enedis**

La commune percevra pour l'année 2019 une redevance de 900.95€ d'Orange et une redevance de 197.00€ de ENEDIS au titre de l'occupation du domaine public.

Vote « POUR » à l'unanimité des membres présents et ayant donné pouvoir.

**Contrat Imagin'R**

Madame le Maire informe le conseil qu'aucune subvention ne sera attribuée par le conseil général pour les lycéens.

Une participation sera versée par le conseil départemental pour les collégiens.

Madame le maire propose donc d'attribuer une participation d'un montant de 100€ pour chaque élève (lycéen et collégien).

Vote « POUR » à l'unanimité des membres présents et ayant donné pouvoir.

### **Participation à l'Amicale des secrétaires**

Une demande de subvention a été formulée pour l'Amicale des Secrétaires de mairies du Sud Yvelines.

Madame le Maire informe le conseil municipal que la commune rembourse à l'agent le montant de sa cotisation sur présentation de justificatif.

Après en avoir délibéré le conseil municipal se déclare d'accord sur le remboursement de la cotisation à l'agent mais ne souhaite pas allouer de subvention à l'association.

Vote « POUR » à l'unanimité des membres présents et ayant donné pouvoir.

### **Plan de formation 2019**

Madame le Maire, après avoir contacté les agents de la commune, présente au conseil municipal le projet du plan de formation pour l'année 2019 qui sera adressé à l'autorité compétente pour approbation.

Vote « POUR » à l'unanimité des membres présents et ayant donné pouvoir.

### **Demande de subvention pour le programme exceptionnel de voirie**

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'un programme d'aide exceptionnelle aux communes a été adopté par le conseil départemental.

Madame le Maire demande au conseil municipal l'autorisation d'établir et de signer un dossier de demande de subvention, ainsi que tous documents s'y rapportant.

Vote « POUR » à l'unanimité des membres présents et ayant donné pouvoir.

### **Regroupement de commandes pour entretien des chaudières communales**

Le Syndicat d'Energies des Yvelines propose un regroupement de commandes pour l'entretien des chaudières et chaufferies communales.

Il procède à une enquête afin de connaître le nombre de communes intéressées par ce marché.

Après en avoir délibéré le conseil municipal se déclare d'accord sur cette adhésion.

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'après avoir contacté le curé d'Ablis, ce dernier a décidé de ne pas faire remplacer la chaudière défectueuse de l'église d'Allainville aux bois.

Un conseiller se propose d'intervenir, courant décembre, sur la chambre de combustion qui paraît être la cause du dysfonctionnement.

Il est bien entendu qu'en cas de besoin la mairie mettra à disposition une soufflerie qui sera louée.

Vote « POUR » à l'unanimité des membres présents et ayant donné pouvoir.

## Questions diverses

### **Compte rendu réunion CCAS :**

Les membres du CCAS ont approuvé à l'unanimité le compte de gestion de Monsieur le Percepteur pour l'exercice 2018, ainsi que le compte administratif qui se solde par un excédent en fonctionnement de 712.65€.

#### **Fonctionnement :**

Dépenses : 1 372.82 €

Recettes : 2 085.47 €

Cet excédent de clôture sera repris au Budget Primitif 2019.

Madame le Maire, en tant que Présidente, n'a pas pris part au vote.

#### **Budget Primitif CCAS-2019 :**

##### **Fonctionnement :**

Dépenses : 2.162.65 €

Recettes : 2.162.65 €

### **Transport vers Saint Arnoult en Yvelines**

Il a été soulevé le problème du versement d'une subvention pour le transport vers Saint Arnoult en Yvelines. En effet, à ce jour la mairie ne subventionne pas ce transport. Cette question ne figurant pas à l'ordre du jour des délibérations, le conseil municipal reporte la décision ultérieurement.

### **Remerciements**

Madame Duguet remercie le conseil pour son soutien moral, suite au décès de son époux.

Les questions étant épuisées, la séance est levée à 23h10



A. FOUCAULT

A. VILLANUEVA

J. VALENTE

L. VENANCIO

C. BOURNET

C. AUMONT

G.QUINTON